

## MAIRIE DE CHAVILLE

### CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

#### Compte rendu de la séance du samedi 3 juillet 2010

---

##### Présents :

Le collège des acteurs socioculturels :

M. DAVAZE, M. DUSSAC, M. ERNEST, M. HARLAY, Mme ROUGER.

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M.BARRE, M.CHARBONNIER, Mme DORISON,

Le collège associatif :

Mme NENNER, Mme TIBERGHIE

Les élus et les représentants de la ville :

Mme GRANDCHAMP, Mme GAVOIS, M. TAMPON-LAJARRIETTE, M. PAILLER, M. BLANDEAU

##### Absents excuses :

M. ALMAZORA, Mme AMILCAR, M. LEBAS, Mme LECERF, Mme ODINETZ, M. .DELAYEN, M. DUCLOS M. DUMAS, M. GAUDIN

---

##### **Rappel de l'Ordre du jour :**

- 1- Présentation d'une étude de continuité écologique (CG 92 – R. Degoul)
- 2- Futur « colloque » sur l'énergie
- 3- Charte de Développement Durable de la ZAC Centre ville
- 4- Agenda 21 de GPSO
- 5- Programme de la rentrée
- 6- Groupe Eau (Mme Dorison)

En introduction, M. Barré accueille M. R. Degoul, ingénieur agronome du Conseil Général 92 pour la présentation d'une étude de continuité écologique sur le territoire des Hauts de Seine.

## **1- Présentation d'une étude de continuité écologique (CG 92 – R. Degoul)**

M. Degoul présente le contexte de l'étude de continuité écologique menée dans les Hauts de Seine entre 2009 et 2010, qui s'inscrit à la suite des travaux du Grenelle (Trame bleue / trame verte) et des travaux de la Région Ile de France, qui ont pour vocation de réaliser le schéma de cohérence écologique de la Région.

Le réseau écologique est constitué de 3 types d'espaces :

- **Cœurs de nature**, où les potentialités d'accueil de la faune et de la flore sont élevées (forêts et grands parcs)
- **Espaces naturels relais**, où les potentialités d'accueil sont faibles mais non nulles
- **Corridors**, espaces de circulation

La zone d'étude a porté sur le département plus des zones-tampon de 5 km autour des limites du département.

3 compartiments ou « sous-trames » ont été particulièrement étudiés :

- Milieux forestiers
- Milieux ouverts
- Milieux humides

L'étude a conduit à cartographier le département et à classer les types d'espace selon des classes, par exemple, les cœurs de nature de type 1, sont les grandes forêts et parcs principaux (Forêt de Fausses Reposes, de Meudon, de Verrières, parc de Sceau, parc de St Cloud, de la Malmaison....)

Pour les corridors, des méthodes d'identification ont été définies, en fonction des critères suivants :

- Espèces cibles
- Coût du déplacement (effort à fournir pour une espèce donnée pour franchir le corridor)
- Zones de présences
- Mise en évidence des axes de connexions biologiques

Pour les espèces cible, il a été retenu :

- Chevreuils / écureuils roux
- Crapaud /triton
- Lapin / hérisson / lézard

**Trame bleue** : pour la cartographie des milieux humides, la modélisation n'a pas pu être utilisée, seules des données empiriques ont pu être utilisées.

La Seine a été déclarée « corridor d'intérêt national », et parcourt les Hauts de Seine sur 39 km (problème des berges artificielles).

Beaucoup d'étangs sont présents sur le territoire.

### **Trame Verte**

Une étude « oiseaux » a été conduite : 164 espèces sont présentes sur le 92 (contre 360 en Ile de France)

Des secteurs –tests ont été choisis pour une étude plus approfondie. Pour Chaville, il s'agit des :

- Connexions étang d'Ursine – forêt de Meudon
- Connexions forêt de Fausse repose – forêt de Meudon

La coupure provoquée par la N118 sur la forêt a été particulièrement étudiée, et des propositions sont formulées pour assurer la continuité écologique (décompaction de la terre.....).

Tous les participants remercient M. Degoul pour sa présentation.

Les questions suivantes ont été posées :

Y-a-t-il des concertations avec les associations locales pour les études des secteurs-tests ?

Oui, mais il n'y a pas de listes des associations locales.

*Question sur l'opposabilité ? l'article 45 du Grenelle a été supprimé.*

*Les résultats de l'étude sont à utiliser par les aménageurs, collectivités locales, mais ne constituent pas de contraintes opposables. Le CG 92 met en place son schéma directeur de cohérence écologique (pour 2012), et va intégrer les éléments de l'étude, dans les plans de développement d'urbanisme (niveau de contrainte plus élevé...mais des dérogations sont possibles) .*

## **2- Futur « colloque » sur l'énergie**

Le CC2D souhaite organiser un colloque ou débat sur l'énergie à Chaville, en concertation avec le soutien de l'ALE (soutien relatif, car manque de disponibilité des membres de l'ALE).

Les résultats de l'étude par thermographie aérienne seront présentés à GPSO le 24 novembre, puis dans les villes de la communauté et à Chaville lors de la seconde quinzaine de janvier.

**Cible du colloque** : grand public / chavillois

**Format** : rencontres / débats / forum

**Enjeux** : éléments concrets / pratiques ou enjeux plus généraux, plus larges ?

→ les membres du CC2D proposent que ce débat apporte des solutions concrètes, montre des expériences proches réussies (ex : maison en bois près du collège, puits canadien de Ville d'Avray.....)

MOG demande si les membres du CC2D souhaitent recevoir la newsletter de l'ALE : avis favorable des membres.

## **3- Charte de Développement Durable de la ZAC Centre ville (CTL)**

CTL précise que l'avis a été publié le 18 juin dernier dans le Moniteur, pour une réponse le 29 novembre.

Le dossier est disponible au secrétariat des élus pour ceux qui souhaiteraient le consulter (prendre RDV).

La charte de développement y a été intégrée.

Il faut pour la ville constituer le jury de concours, ce qui n'est pas simple. CTL informe que M. Barré sera pressenti - en tant que président du CC2D –pour en faire partie.

CTL demande à Mme Nenner pourquoi elle s'est opposée à la possibilité d'intégrer un mur végétalisé. Elle répond que seuls les coûts d'entretien et de maintenance, très prohibitifs, en

plus de la très forte consommation d'eau et du renouvellement très fréquent des plantes, la conduisent à émettre un tel avis.

Il est demandé à M. CTL de placer la charte de DD de la ZAC Centre ville dans les actualités sur le site internet de la ville, afin qu'elle soit plus facilement accessible pendant quelque temps.

#### **4- Agenda 21 de GPSO**

Les avis des ateliers sur l'agenda 21 de GPSO ont été annoncés très tardivement, si bien que peu de personnes ont pu se mobiliser pour y participer.

M. Barré a néanmoins pu suivre les travaux de l'atelier Climat / énergie et Mme Nenner ceux des ateliers « Biodiversité et ressources naturelles- risques et nuisances » et « Aménagement du territoire – Transports et déplacements ».

Les documents de synthèse de ces groupes sont distribués en séance, et annexés au CR.

#### **5- Programme de la rentrée**

- Organisation du débat sur l'énergie
- PLU / avis à rédiger pour 2011
- Agenda 21 de GPSO et son volet communal
- Intervention d'un expert (M. Tessier du Sigeif par exemple)

#### **6- Groupe Eau (Mme Dorison)**

Mme Dorison présente son projet de créer un groupe « eau », pour réfléchir sur le thème de la présence de l'eau dans Chaville – accompagné de son aspect historique. M. Hascoët et Mme Nenner sont intéressés. Il existe aussi un Groupe « Eau » à Sèvres. Il serait possible de s'en rapprocher.

#### **7- Prochaine réunion**

Une date est pressentie : vers la mi-septembre. M. Barré proposera par courrier électronique une prochaine date de réunion.